

**Procès verbal du conseil
de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois
le Samedi 23 Janvier 2010**

L'an deux mille dix, le vingt-trois Janvier, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Mairie de BEAUMONT DU PERIGORD, sous la présidence de Dominique MORTEMOUSQUE, à la suite de la convocation adressée le 14 Janvier 2010 par le Président Maryse BALSE.

Nombre de membres en exercice : 30

Présents : 30

BAYAC

Annick CAROT
Francis BOURGEOIS

BEAUMONT DU PERIGORD

Dominique MORTEMOUSQUE
Michel MARCHAL
Bernard BESLIN
Marie-Thérèse MANGEOT
Gérard ROUSSELY

BOURNIQUEL

Jean-Marie SELOSSE
Rose-Marie ROUX

LABOUQUERIE

Michelle CABANE
Françoise TARJAC

MOLIERES

Isabelle LAAN
Jean-Luc HAVARD

MONSAC

Claude CHASTENET
Jean-Marie BOUSQUET

MONTFERRAND DU PERIGORD

Georges MEYRIGNAC
Odile DELCEL

NAUSSANNES

Pierre BONAL
Marie-Line BOISSERIE

NOJALS ET CLOTTE

Alain MERCHADOU
Claude ISSARTIER

RAMPIEUX

Daniel GRIMAL
Viviane GRELLETY

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE
Eric VIERO

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD
Annie CLAVEL

SAINTE SABINE BORN

Jacques CHASTANET
Thierry PIMOUGUET
Bertrand FLAYAC

ORDRE DU JOUR

1. Modification des statuts. Mise à disposition des biens.
1. Présentation des Dossiers à l'attribution de la DGE
2. Adhésion au groupement de commandes du Pays du Grand Bergeracois pour la transmission électronique
3. Lancement de procédures pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de la Place vieille
4. Lancement de la procédure pour le marché voirie 2010
5. Travaux en cours
6. Questions diverses

Le Vice-Président, Dominique MORTEMOSQUE, ouvre la séance à 9H00 en expliquant que Maryse BALSE, absente pour des raisons personnelles, ne peut assurer la présidence de la réunion et c'est donc lui, à titre de vice-président, qui assure la présidence de cette réunion. Cet empêchement a été évoqué en bureau des Maires où il a été décidé de maintenir la réunion à la date initialement prévue et non de la reporter.

Il procède ensuite à l'appel des membres présents et soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la réunion du 19 Décembre 2009. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité, il demande aux délégués de bien vouloir signer le procès-verbal se rapportant à ce dernier conseil.

1. Modification des statuts.

La modification des statuts qui a été faite en fin d'année portait essentiellement sur des modifications de compétences (extension ou réduction de compétences).

Comme l'exercice des compétences pour un établissement de coopération intercommunale implique la mise à disposition du bien ou de l'équipement, il convient de formaliser cette procédure qui fait qu'un bien peut être transféré à un groupement de communes à fiscalité propre, à titre gratuit avec les droits et obligations qui s'y attachent, sans transférer le droit de propriété (art L 1321-1 à 8 du CGCT).

La mise à disposition nécessite un procès verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire.

La mise à disposition s'effectue par des opérations d'ordre non budgétaires initiées par l'ordonnateur, l'inventaire est ainsi mis à jour tant chez le remettant que chez le bénéficiaire.

La transmission de l'information au comptable est assurée par un certificat administratif qui doit mentionner les biens mis à disposition, leur désignation, leur numéro d'inventaire, leur valeur.

La décision exécutoire (délibération générale) rend effective le transfert de compétence et est accompagnée du certificat administratif et du PV de mise à disposition.

Ces opérations ont pour but de retracer le lien juridique de chaque bien vis à vis d'une procédure assez complexe qui fait conserver la propriété au remettant (pas de sortie de l'actif) et où le bénéficiaire reçoit l'immobilisation sans en être propriétaire.

Les décisions de retour (en cas de retrait de compétence ou de désaffectation du bien) sont identiques à celles de la mise à disposition et nécessite les même types de documents.

Ces mises à dispositions sont obligatoires même si des travaux ne sont pas envisagés. Aussi, il est nécessaire de procéder à certaines régularisations.

2. Adhésion au groupement de commandes du Pays du Grand Bergeracois pour la transmission électronique

L'Etat souhaite que les collectivités locales s'engagent dans le processus de dématérialisation des documents administratifs.

L'application ACTES permet d'accélérer les échanges avec la Préfecture (pas d'envois postaux et de retour tamponné), de réduire les coûts (frais postaux, éviter l'impression) et d'accroître la sécurité juridique.

La procédure de choix d'un tiers de télétransmission pour se connecter à l'application ACTES est soumise aux règles des marchés publics.

Aussi, le Pays du Grand Bergeracois souhaite créer un groupement de commandes pour choisir un prestataire de services qui assurera l'échange dématérialisé des délibérations et des arrêtés avec la Préfecture (ou la Sous-Préfecture) et qui permettra l'obtention d'un accusé de réception automatique.

Le groupement de commande permet de mutualiser la procédure de marché publics, de réduire les coûts en considérant que cela intéresse un certain nombre de collectivités, et de réaliser un partenariat entre collectivités. Ceci est une sorte de mutualisation du travail avec les économies de groupement d'achats.

Ce groupement de commande sera coordonné par la communauté de communes du Terroir de la Truffe dont le Président Philippe DUCENE est le Vice président du Pays chargé des NTIC. Il faut une convention constitutive du groupement de commande afin d'établir les modalités de fonctionnement et les obligations de chacun. La commission d'appel d'offres du groupement de commande nécessite un représentant et un suppléant par structure adhérente élus.

Le coût pour la communauté de communes sera

la première année Achat d'un logiciel: 600 €

ensuite : l'abonnement 250 €

Le conseil décide de s'engager dans cette procédure de télétransmission des actes administratifs et accepte de faire partie du groupement de commande pour l'acquisition d'une solution de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité coordonné par la communauté de communes du Terroir de la Truffe.

Le conseil désigne Maryse BALSE, Président, pour représenter la communauté de communes du Pays Beaumontois à la commission d'appel d'offres et Claude CHASTENET comme suppléant.

3. Lancement de procédures pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour l'aménagement des bourgs

Dans les projets présentés à la communauté par les communes concernant les années à venir, il y a de nombreux aménagements de bourgs.

L'Etat comme l'Europe, le Département ou la Région, réclament des projets qui puissent faire l'objet d'un commencement de travaux rapide et non des projets au stade d'étude de faisabilité avec une estimation financière qui est souvent très approximative.

Aussi, il est proposé au conseil pour réaliser ces travaux d'aménagement de bourgs d'engager des maîtres d'œuvre à qui la communauté de communes confierait une maîtrise d'œuvre avec une tranche ferme jusqu'au stade APS et la suite sous tranche conditionnelle jusqu'à l'obtention des subventions pour réaliser le projet.

Plusieurs projets d'aménagement du bourg ont fait l'objet d'étude de faisabilité

- RAMPIEUX
- NAUSSANNES
- SAINT AVIT SENIEUR
- MONTFERRAND DU PGD
- SAINTE SABINE BORN
- BEAUMONT DU PGD

Après en avoir débattu, le conseil envisage d'avoir recours à un maître d'œuvre par unité fonctionnelle (par bourg) et d'engager les projets.

4. Présentation des Dossiers à l'attribution de la DGE

La DGE (Dotation Globale d'Equipement) est une importante dotation de l'Etat qui a pour objectif d'aider les collectivités éligibles à réaliser certains investissements. La communauté de Communes du Pays Beaumontois est éligible.

Une circulaire précise chaque année le cadre réglementaire, les opérations éligibles et la composition du dossier de demande de subvention

Les taux d'intervention sont compris, en fonction de la catégorie, entre 20% et 50%. Une majoration de 5 % est appliquée aux collectivités en Zone de Revitalisation Rurale

Les catégories d'opérations prioritaires sont

- Les travaux d'accessibilité des personnes handicapées aux établissements publics
- Les aménagements de bourgs (sous condition de démontrer l'intérêt économique du projet)

Puis viennent les catégories de travaux suivants :

- Assainissement :
- Mise en sécurité de voirie
- Les équipements sportifs, sociaux, culturels, de loisirs ou touristiques
- Les Maisons de Santé Rurales
- Les services publics innovants en milieu rural dans un souci de maillage cohérent du territoire.
- Les logements sociaux
- L'accès aux technologies de l'information et de la communication - informatisation

Parmi les projets que les services de la Communauté de Communes possèdent, peuvent être présentés les projets suivants :

Mairie de SAINT AVIT SENIEUR

La Mairie n'étant pas accessible aux handicapés et peu fonctionnelle, la municipalité envisage d'installer la mairie dans une maison qu'elle possède sur la place

Montant des travaux 115 100 €

Montant total HT : 140 192 €

DGE : 40% 56 076.80 (si tout le projet est considéré sous l'angle d'accessibilité)

DGE : 20 % 28 038.40

Projet Avenue d'Alsace à BEAUMONT

Il s'agit d'un projet de travaux de sécurité pour les personnes qui vont du bourg au collège ou en reviennent. Ces travaux sont des aménagements de trottoirs, travaux d'édilités qui sont subventionnés par le conseil général vu qu'il s'agit d'une route départementale :

Montant total HT : 184 417.00 €

CG : 40% 73 766.80

DGE : 30% 55 325.10

Projet d'aménagement de la place centrale de BEAUMONT

Il s'agit d'un projet d'aménagement de la place centrale qui comprend la mise en place d'un pavage structurant et stabilisé rustique, la mise en valeur des couverts, la construction d'une halle traditionnelle dans son emplacement initial, la construction de sanitaires publics

Montant total HT : 700 708.00 €

DGE : 30% 210 212.40

Le conseil décide de présenter ces projets à l'attribution de la DGE 2010 par ordre de priorité

1. Accessibilité de la Mairie de SAINT AVIT SENIEUR
2. Projet d'aménagement de la place centrale de BEAUMONT
3. Projet Avenue d'Alsace à BEAUMONT.

5. Lancement de la procédure pour le marché voirie 2010

Tous les ans, un marché de voirie est lancé pour réaliser les travaux de la communauté de communes. En 2009, l'entreprise ETR a réalisé les travaux pour un montant de 342 000 € TTC.

Lors des réunions de préparation de modification des statuts, il a été envisagé que le marché de travaux de voirie 2010 porte sur l'ensemble des voies du territoire de la communauté de communes (voies d'intérêt communautaire ou communal).

Afin de le concrétiser, il serait souhaitable de faire un groupement d'achat qui nous permettra de réaliser des travaux homogènes.

La CCPB sera coordonateur du groupement et contractualisera pour les voies d'intérêt communautaires.

Chaque commune qui souhaite réaliser des travaux sur ses voies d'intérêt communal adhère au groupement par délibération de son conseil municipal, elle nomme 1 représentant titulaire et 1 suppléant en son sein qui siègera à la commission achat.

Par convention, le représentant de la Communauté de Communes est président de la commission achat et représente le Pouvoir Adjudicateur.

Le conseil décide que le Président Maryse BALSE représentera la communauté de communes, que son suppléant sera le vice-président et que les frais afférents au marché seront supportés en intégralité par la communauté.

6. Travaux en cours

- **Assainissement du bourg de BAYAC**

Les travaux vont commencer fin Mars, mi-Avril et la réunion d'explication du chantier avec les propriétaires concernés est prévue le 1^{er} Février

- **Travaux sur la toiture de l'église de MOLIERES**

Les travaux de remaniement de toiture doivent s'effectués en Mars 2010 par l'entreprise BIARD. Le Maire de MOLIERES envisage d'autres travaux sur l'Eglise. Cette église étant classée Monument Historique, il convient d'en référer à la DRAC et de demander une étude préalable.

- **Livraison de la classe numérique à l'école de NAUSSANNES**

Le maire de NAUSSANNES fait part de l'installation la veille de la classe numérique à NAUSSANNES et de la satisfaction de l'enseignant de son école.

- **livraison de 2 TBI** (tableaux blancs interactifs) le 11 Février: un à l'école de Monsac et l'autre à l'école maternelle de Beaumont

- **Pont de Montferrand du Pgd**

Le pont entre la commune de BOUILLAC et de Montferrand a été endommagé suite à un accident causé par les transports RAUST. Toutes les parties ont le même assureur GROUPAMA qui envoie un expert le 5 Février à 14h30 pour déterminer ce qui sera pris en charge. Le maire de MONTFERRAND représentera la communauté de communes.

7. Questions diverses

- Pôle des savoir-faires

Dominique MORTEMOSQUE explique que lors d'une réunion prévue avec les partenaires de l'opération, il a été envisagé de continuer cette opération au niveau du Pays des Bastides dans un premier temps (qui reviendra à 1 500 € par an par groupement de communes) puis au niveau du Pays du Grand Bergeracois ensuite.

La Communauté de Communes accepte de continuer cette opération sous maîtrise de l'Association de Développement Touristique du Pays des Bastides

- Contrat Educatif Local CEL

Les responsables départementaux de la Jeunesse et les Sports nous ont fait part de leur intention de se désengager du financement des opérations concernant le CEL. Il avait déjà été programmé dans le cadre des activités extrascolaires l'intervention des ateliers chorale de l'Ecole de Musique en 12 séances à raison de 56 € la séance.

La Communauté de communes maintient cette intervention.

- Haut débit

Claude CHASTENET explique que le PGB souhaite s'engager dans les opérations de mise en œuvre du haut débit et de la fibre optique.

La prochaine réunion est fixée au Samedi 27 Février 2010 à 9 H 00 dans la salle du Conseil de la Mairie de Beaumont du Périgord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 11 h 00.